

<p style="text-align: center;">RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT JEUNES DE L'EUROPE ANNEE 2019-2020</p>
--

Article 1 : Catégories

Le championnat « jeunes » est ouvert aux clubs affiliés à la FFTT. Il est organisé selon deux championnats bien distincts :

1. Le « tournoi 505 (ex-« 1ère année de licence ») Règlement à venir.
2. Le championnat jeune avec 2 catégories : les moins de 13 et les moins de 18 ans, sans limitation de classement.

Article 2 : Tournoi 505 (ex Championnat 1^{ère} année de licence)

- Samedi 08 mars 2020 à partir de 13h30 aux Andelys au gymnase Daniel Houssays, rue Lavoisier, derrière Intermarché et Bricomarché.
- **Réservé aux licenciés dont le classement est inférieur ou égal à 505, début de phase 2.**

Article 3 : Championnat jeune

- Dans le championnat jeune, les équipes sont composées de 3 joueurs ou joueuses répondant aux conditions de l'article 1.
- La participation des filles n'est pas limitée dans chaque équipe.
- Le championnat jeune se déroulera en match aller, sur 2 phases bien distinctes comme le championnat adulte.
- Les rencontres se dérouleront selon le système du championnat à trois joueurs avec 9 simples et un double. Les rencontres auront lieu, en principe, le samedi à 14h30.
- **Il est possible, avec l'accord du responsable de l'épreuve, d'AVANCER le jour de la rencontre (comme pour le championnat masculin) mais NON de le RECULER, en accord avec le club adverse.**

Article 4 : Déroulement de la compétition

- Pour chaque phase, le championnat jeune se déroulera sur 5 journées par poule de 6 avec une première division (D1) et une deuxième division (D2) se composant de six équipes dans une poule unique et d'une troisième division (D3) regroupant en un nombre de poules suffisant de 6 (ou moins suivant le nombre d'inscriptions) les autres équipes.
- Match gagné, 3 points, match nul, 2 points et match perdu, 1 point.

A l'issue de la première phase, les équipes terminant première, deuxième et troisième de D1 se maintiendront et les 3 autres équipes descendront et seront remplacées par **les 3 meilleures de D2**, les 3 dernières de D2 descendront en D3 et les 3 meilleures équipes de D3 monteront, en D2.

Article 5 : Composition des divisions

- La première division (D1) sera composée, en phase 1, **en moins de 18 uniquement**, des 3 meilleures équipes de l'année précédente de D1 de la phase 2 (si celles-ci se réinscrivent) et des 3 meilleures de D2 de la phase 2 de la saison précédente (si elles se réinscrivent) et pour la phase 2, de la résultante des montées et descentes D1-D2-D3.

- La deuxième division (D2) sera composée de 1 poule de 6, avec les 2 meilleures équipes de la phase 2 de la saison précédente de D3, complétée par les équipes inscrites et en tenant compte de la somme des points des 3 meilleurs joueurs de chaque équipe. Les autres équipes constitueront le niveau D3.
- **Pour les moins de 13**, la D1 sera constituée des 6 meilleures équipes (total des points des 3 meilleurs joueurs), la D2 des 6 équipes suivantes au nombre de points et d'une D3 regroupant les autres équipes dans un nombre de poules suffisant.
- A l'inscription, le club devra fournir le nom et le classement de chaque joueur (ou joueuse) susceptible de jouer dans l'équipe. Possibilité de mettre jusqu'à 5 joueurs / joueuses pour chaque équipe. Un classement des équipes sera effectué, en prenant la somme des classements individuels des 3 meilleurs joueurs.
- Une équipe s'inscrivant en phase 2 sera placée, en D3 (ou D2 si pas de D3) et ce quelle que soit la somme des points des 3 meilleurs joueurs.

Article 6 : Qualifications et remplacements

- Il n'existe pas de brûlage entre le championnat jeunes et le championnat seniors masculin et féminin.
- Conformément à la réglementation et pour raison médicale un jeune ne peut participer le même jour à deux championnats jeunes.
- Tout jeune qui participera à 1 rencontre sous un nom d'emprunt se verra infliger une sanction déterminée par la commission sportive compétente et les équipes "jeunes" du club concerné seront disqualifiées.

Article 7 : Brûlage

- Il convient de considérer la hiérarchie et de raisonner comme le championnat adulte
Moins de 18
Moins de 13
Un joueur de moins de 13 peut participer une fois en moins de 18 faute d'être brûlé comme les adultes s'il joue 2 matchs.
- La réglementation du championnat adulte s'applique lorsqu'un club a plusieurs équipes dans un même championnat ex : moins de 18 équipe 1 et équipe 2. Le forfait sera soumis à des pénalités financières.

Article 8 : Tenue

- Tous les participants devront être en tenue sportive : short, maillot, chaussures de sport sous peine d'exclusion.

Article 9 : Engagement

- Les engagements des équipes devront parvenir aux responsables de département du « Championnat Jeunes » accompagné du règlement.
- En cas d'effectif réduit, il est possible de faire une entente avec un autre club sous condition de l'obtention de l'accord du responsable de district ou de département.
- **Date limite d'inscription, lundi 23 septembre 2019.**
- **Droit d'inscription = 20.00€ par équipe pour les 2 phases.**
- La date d'inscription ne pourra être dérogée. Cependant les inscriptions pourront être effectuées pour la 2^{ème} phase du championnat.

Article 10 : Licence

- Tous les joueurs participant au championnat par équipes jeunes doivent être licenciés FFFT au titre de l'association qu'ils représentent. Licence traditionnelle pour le championnat jeune et licence promotionnelle (qui sera transformée en licence traditionnelle) pour le championnat 1^{ère} année de licence.

Article 11 : Feuilles de rencontres

Les feuilles de rencontres, dès le lendemain, seront saisies ou transmises :

- 1) Les résultats (sets et score final) seront saisis sur SPID, comme pour le championnat départemental masculin.
- 2) En cas d'impossibilité de saisie sur Spid, merci de m'envoyer, par mail une copie de la feuille de rencontre ou de me la faire parvenir à mon adresse postale

Pour toute demande de précision vous me contacter à l'adresse mail suivante : <mailto:champjeune27@gmail.com>

Les dates des journées de championnat pour la phase 1 : **voir article 3 pour changement de date.**

1. 05 Octobre 2019
2. 19 Octobre 2019
3. 16 Novembre 2019
4. 30 Novembre 2019
5. 14 Décembre 2019

Les dates des journées de championnat pour la phase 2 : **voir article 3 pour changement de date.**

Possibilité d'inscrire de nouvelles équipes : date limite d'inscription, dimanche 19 janvier 2020.

Droit d'inscription = 15.00€ par équipe pour cette phase 2.

1. 01 Février 2020
2. 07 Mars 2020
3. 21 Mars 2020
4. 04 Avril 2020
5. 16 Mai 2020

Le tournoi jeune 505 classement au début de la phase 2 inférieur ou égal à 505, se déroulera sur la phase 2 sur 1 seule journée sans droit d'inscription :

1. **Samedi 30 mai 2020 aux Andelys, gymnase Daniel Houssays, rue Lavoisier derrière Intermarché et Bricomarché.**
2. **Règlement à venir.**

Les interclubs départementaux, droits d'inscription par équipe 10.00€ :

SUZANNE Jimmy 06 80 89 84 17

2, Impasse du Muret. Hameau de Cléry. 27700 Les Andelys.

- 1. Le dimanche 07 juin 2020 à partir de 09h00 au gymnase Daniel Houssays, rue Lavoisier (derrière Intermarché et Bricomarché) aux Andelys.**
- 2. Règlement à venir.**
- 3. Possibilité d'inscrire 1 jeune et le responsable de l'épreuve tentera de trouver un partenaire pour ce joueur.**